

in novellis hisce diebus Mospelio missis; procul dubio erit *Leæna*.

*Æstus volaticus* videtur mihi multum affinis *Hysteriæ*. Sed miratus quod altum sit de hâc specie silentium apud authores, cum tamen sexui feminæo commune, dum catamæniæ cessant antè 50 annum.

Tertius tomus *Systematis* nunquam fuit impressus; sed prodibit ut spero, intrà annum.

Doleo magnoperè quod D. Gouan fuit contrà te iniquus. Sed sapientes botanici observabunt facilè quis primùm plantas inquisivit, quod non tendet in ejus glòriam.

*Flora Pyrenæica* præ reliquis omnibus esset

des primes considérables pour celui qui délivrerait le pays, mais en vain, tant la peur avait déjà gagné tout le monde. On eut alors recours aux prières publiques, et la bête devenant de plus en plus noire, certains finirent par la croire un mauvais esprit. Enfin, les États de la Province, réunis à Florac, de concert avec les envoyés du Roi, tentèrent un effort suprême et une levée en masse contre le monstre, qui fut tué cette fois dans les bois de l'abbaye de Chazes, le 10 septembre 1765. En quatorze mois, la bête avait dévoré quarante-six personnes et en avait blessé soixante-onze. Elle fut reconnue pour un loup, mais un loup de la pire espèce, mesurant trente-deux pouces de haut, cinq pieds neuf pouces et demi de long, trois pieds de grosseur et armé de quarante dents. Sur l'ordre exprès de l'intendant il fut décidé qu'on l'embaumerait et qu'on l'enverrait à Versailles. (*Mercure de France*, janvier 1765. — *Aigle des Cévennes*, nos 101 à 111.)